Le bulletin

BEURE

BULLETIN MUNICIPAL
DE BEURE N°155
DÉCEMBRE 2016

BEURE

www.beure.fr

SOMMAIRE

Le mot du maire P3.

Brèves P4.

Compte-rendu conseil municipal (25 octobre 2016) P7.

le Très Haut Débit avec la fibre arrive à Beure P10.

Conseils sécurité P12.

Projet en cours (rue de Besançon) P15.

Analyse des températures dans les locaux municipaux P17.

Bibliothèque P18.

Infos jeunesse P19.

Vie associative P20.

Castors Juniors

Comité des Fêtes

Les Copains d'abord

Le musée Lucien Roy

Association franc-comtoise des anciens combattants

Informations pratiques P27.

Programme des festivités pour 2017

Numéros utiles

Carnet de recettes P30.

La vie à Beure P31.

[Le mot du maire…]

Ce dernier bulletin de décembre est l'occasion de faire le point sur les dossiers en cours. 2016 aura été une année de réflexion et de mise en place de nos projets en matière :

d'économies d'énergie et de développement durable :

La première tranche concernant la rénovation et la mise aux normes de nos installations d'Éclairage Publique est terminée. Le remplacement des luminaires les plus anciens par des luminaires à led ainsi que l'installation de nouveaux coffrets de commande nous permettent de procéder à l'extinction des feux de 23 heures à 5 heures du matin en réduisant de 60 % nos dépenses d'Éclairage Publique.

La mise en place de capteurs thermiques dans nos Bâtiments Publics nous a permis d'affiner et d'optimiser les réglages de nos moyens de chauffage entraînant une réalisation d'économies substantielles sur nos factures de Gaz et d'Électricité.

de voirie et d'infrastructures :

L'étude de faisabilité concernant l'aménagement du Centre du Village a été validée, le Maître d'Oeuvre retenu, les dossiers de demande de subventions réalisés.
Les appels d'offres seront lancés avant la fin de cette année pour un début des travaux de la tranche n°1 courant mars/avril 2017.

Au préalable à l'aménagement de la Rue de Besançon et à notre demande, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue, propriétaire de notre réseau d'adduction d'eau potable, a procédé cet Été à la réfection complète de celui-ci vieux de 60 ans.
Ce chantier nécessaire a été réalisé dans des conditions très compliquées et a généré de nombreuses nuisances et incidents pour tous les Beurots ; je tiens à remercier tout particulièrement les commerçants et les riverains de la Rue de Besançon pour leur coopération, leur compréhension et leur extrême patience.

Un petit clin d'œil à notre maire

de vie sociale :

Lors de la Cérémonie des Vœux à la population de janvier 2016, j'ai évoqué notre intention de doter notre Commune d'une structure d'accueil pour les personnes âgées dépendantes. Après une année d'études, de négociations et de tractations, ce projet ambitieux prend forme et nous serons en mesure de communiquer sur ce sujet de façon très précise début 2017.

Ces dossiers de fond qui s'ajoutent au travail quotidien et à la restructuration de notre Intercommunalité imposent la nécessité d'une organisation adaptée des Services de la Mairie, des Adjoints et des Conseillers Municipaux.
Être sur tous les fronts -gérer, négocier, rester constructifs- n'est possible qu'en comptant sur le travail d'équipe des Élus et Agents Communaux.

Voici venu le temps des Fêtes, cette partie de l'année est une période où l'activité quotidienne est très riche et dense en manifestations et travail associatif. C'est une de nos grandes richesses avec nos douze associations engagées dans la création de lien social et l'ensemble de l'Équipe Municipale se joint à moi pour remercier chacune et chacun d'elles pour son engagement dans la vie collective.

Nous aurons le plaisir de vous accueillir à la **Cérémonie des Vœux** qui se déroulera à la **Salle Polyvalente** le **Samedi 07 janvier 2017**, à **11h00**.

Je souhaite de tout mon cœur à chacune et chacun des Beurots de « *très belles Fêtes de fin d'Année !*».

Bien amicalement.

Votre maire,

Philippe CHANEY

Le Maire

MAIRIE DE BEURE (DOUBS)

Nouveaux horaires d'accès aux déchetteries
à partir du 1er janvier 2017
Toutes les déchetteries sont fermées au public les jours fériés

SITES	JOURS D'OUVERTURE	PÉRIODE HIVER 1er novembre au 28 ou 29 février	PÉRIODE ÉTÉ 1er mars au 31 octobre
ARC ET SENANS EPEUGNEY MARCHAUX	Mardi	13h30 - 16h50	
	Jeudi	8h30 - 12h20	
	Samedi	8h30 - 12h20 13h30 - 16h50	8h30 - 12h20 13h30 - 17h50
AMANCEY LAVANS QUINGEY	Lundi	8h30 - 12h20	
	Mercredi	13h30 - 16h50	
	Vendredi	8h30 - 12h20	
	Samedi	8h30 - 12h20 13h30 - 16h50	8h30 - 12h20 13h30 - 17h50
DEVECEY ORNANS PLACEY SAINT-VIT SAONE THORAISE* THISE-ANDIERS PIREY	Lundi au vendredi	8h30 - 12h20 13h30 - 16h50	
	Samedi	8h30 - 12h20 13h30 - 16h50	8h30 - 12h20 13h30 - 17h50
MYON BYANS/DOUBS	Mercredi	13h30 - 16h50	
	Samedi	8h30 - 12h20 13h30 - 16h50	8h30 - 12h20 13h30 - 17h50
TILLEROYES	Lundi au vendredi	8h30 - 12h20 13h30 - 16h50	
	Samedi	8h30 - 12h20 13h30 - 16h50	8h30 - 12h20 13h30 - 17h50
	Dimanche	8h30 - 12h20	

RENSEIGNEMENTS : dechetterie@sybert.fr

* Fermée le 1er jeudi de chaque mois

Téléthon:

Quel regret...

Faute d'inscriptions suffisantes cette année, le repas organisé par le CCAS en faveur du téléthon a du être annulé.

N'oubliez pas le marché de Noël place Jean Grappin les 16 et 17 décembre

Emilie KOELLER esthéticienne du salon beauté natur'elle à Beure a reçu son chapeau de catherinette.!

Mairie de beure

45 rue de Besançon
25720 BEURE
Téléphone: 03 81 52 61 30
Fax: 03 81 51 55 53
Courriel: beure.mairie@wanadoo.fr
ou contact@beure.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi et mardi de 08H00 à 11H45 et de 14h00 à 16H45

- Mercredi et vendredi de 08H00 à 11H45 et de 14h00 à 15H30
- Jeudi de 08H00 à 11H45 et de 14h00 à 17H45

Bulletin municipal N°155

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Philippe CHANEY, Maire
RÉDACTEURS :
Michel PIDANCET, Fabrice ARENA
MAQUETTE ET MISE EN PAGE,
Fabrice ARENA
CRÉDIT PHOTOS
Articles: Mairie ou association

[L'histoire d'un chou....]

Des choux ont été plantés en milieu urbain et routier par le réseau de surveillance ATMO Franche-Comté. Nous en avons un sur le rondpoint des mercureaux.

Ces choux témoins au nombre d'une dizaine vont rester en place pendant deux mois. Le temps d'une expérimentation : « la bio-surveillance » C'est une première en Franche-Comté. Le chou est un bioaccumulateur, il accumule les polluants sur ses feuilles grâce aux cuticules grasses.

Merci à Pierre PETETIN, horticulteur qui nous à offert ces bien belles fleurs qui embellissent le village

[Noël approche...]

Le Père Noël passera comme chaque année salle polyvalente samedi 24 décembre à partir de 18h00 et remerciera les enfants jusqu'à 10ans qui ont déposé leur dessin dans l'urne située à la mairie.

Voir page Info jeunesse.

[Présence avérée du castor d'Eurasie.]

La présence du castor d'Eurasie (Castor fiber) est avérée dans le département du Doubs et sur le territoire de notre commune. Des mesures de protection sont donc prises. L'usage de pièges de catégories 2 et 5 est interdit sur les abords des cours d'eau, bras mort, marais, plans d'eau, canaux et étang jusqu'à la distance de 200 mètres de la rive, exception faite du piège à œuf placé dans une enceinte munie d'une entrée de 11 centimètres par 11 centimètre.

Avis aux électeurs citoyens français:

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2016 pour vous inscrire sur les listes électorales et ainsi pouvoir voter pour les élections présidentielles et législatives. Afin de recueillir les dernières inscriptions, le secrétariat de mairie sera exceptionnellement ouvert le samedi 31 décembre de 9h00 à 11h00. Pensez à vous munir de votre carte d'identité (ou passeport) en cours de validité ou périmée depuis moins de 1 an et d'un justificatif de domicile.

Voter est un devoir civique.

Vœux du conseil municipal

Le maire et toute l'équipe municipale vous invitent à la présentation des vœux pour la nouvelle année le 07 janvier 2017 à 11h00 salle polyvalente.

[Brèves]

[Alerte ORSEC: organisation de la réponse de sécurité civile]

"Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile."

Code de la sécurité intérieure, article L.721-1

Lors d'une catastrophe naturelle ou technologique aux conséquences graves pour la population, les autorités publiques s'appuient sur l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC).

Le citoyen est au centre de ce dispositif.

La protection des personnes est, bien sur, la première des priorités des services de secours.

L'implication de chacun est cependant indispensable au bon déroulement des opérations en situation d'urgence.

Savoir réagir efficacement face à un sinistre, c'est faciliter l'action des secours et contribuer à la réduction des conséquences des crises.

Être citoyen, c'est agir. Vous aussi, soyez prêts !

Comment reconnaître le signal national d'alerte ?

Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.

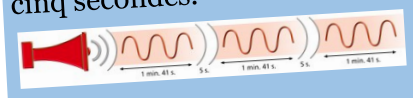

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Tous les premiers mercredis du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice. Ce signal d'exercice ne dure qu'une minute et quarante et une secondes seulement.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Comment réagir en cas d'alerte ?

En cas d'alerte, vous devez adopter un comportement réflexe afin de vous mettre en sécurité et faciliter l'action des secours. En fonction des situations, il faudra soit se protéger dans un bâtiment, soit évacuer la zone dangereuse le plus rapidement possible. Les autorités vous indiquerons la conduite à tenir.

Si les sirènes sonnent

Écoutez la radio (France Bleu, France Info ou radios locales)

En situation de crise, les réseaux téléphoniques et/ou internet pourraient ne plus fonctionner. La diffusion hertzienne est celle qui a le plus de chance de résister. Elle est donc la plus fiable. Les antennes de Radio France sont les stations de référence pour obtenir des informations quant à la nature et l'évolution de la crise. Vous pourrez ainsi adapter votre comportement en conséquence.

Restez confinés ou évacuez en fonction des consignes des autorités

Arrêtez la climatisation, le chauffage et la ventilation, bouchez les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées,...);Les échanges avec l'extérieur doivent donc être aussi limités que possible, afin de vous protéger d'une éventuelle pollution de l'atmosphère.

Tenez vous prêts à évacuer dans les plus brefs délais. Afin de vous préparer au mieux à une évacuation, la brochure "Je me protège en famille" aide à la constitution anticipée d'un kit d'urgence.

Dans tous les cas :

N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants se chargent de la mise en sécurité immédiate des enfants.

Ne téléphonez pas. Les réseaux doivent rester disponibles pour les secours.

Ne restez pas dans un véhicule Il faut libérer les voies de circulation pour faciliter l'action des secours. Un véhicule donne une fausse impression de sécurité. En cas d'inondation par exemple, 50 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture. De même, une voiture ne résiste pas à la chute d'un arbre et ses occupants n'en seront pas protégés.

Ne restez pas près des fenêtres. Certaines circonstances (explosions, ...) peuvent briser les vitres et blesser les personnes à proximité.

N'ouvrez pas les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors. Le signal d'alerte peut être déclenché en raison d'une pollution de l'air (nuage toxique, etc.). Le confinement est alors indispensable pour se protéger.

N'allumez pas une quelconque flamme. Le signal d'alerte peut être déclenché en raison d'une pollution de l'air (nuage toxique, etc.) potentiellement inflammable.

Ne quittez pas votre abri sans consigne des autorités. Le signal d'alerte a pour objectif de mettre la population en sécurité. Tant que l'alerte n'est pas levée (son continu de sirène de 30 secondes), quitter l'abri vous expose au danger.

Ne pas prendre l'ascenseur.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 octobre 2016

L'an deux mille seize, le 25 octobre à 18H30mn s'est tenue une réunion du conseil municipal en son lieu habituel de séance après convocation réglementaire envoyée le 18 octobre 2016.

Etaient présents : M. Ph. CHANEY, Maire, M. Michel PIDANCET, Mmes Agnès FANDELET, Chantal JARROT , M. Fabrice ARENA, Adjoints

Mmes Lily BAILLY, Valérie DONAT, Gaelle PELLETIER, Sylviane GAMBADE, Stéphanie KHOURI, M.M. Frédéric PROST, Henri LEBORGNE, Cedric CLERVAUX

Etaient absents : Néant

Madame Gaelle PELLETIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu précédent n'apporte aucune remarque. On passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Taxe assainissement 2017 – Dél n°35/2016

Après avoir entendu les explications de Mr Philippe CHANEY, Maire , le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et des représentés de porter les taxes communales 2017 concernant l'assainissement à :

- 1.11€ / M3 pour les raccordés
- 2.22€ / M3 pour les raccordables qui ne sont pas raccordés

Composition du Conseil Communautaire du Grand Besançon au 1er janvier 2017 – Dél n° 36/2016

Après avoir entendu les explications de Mr Philippe CHANEY, Maire ,

lequel a exposé les éléments suivants :

Par courrier en date du 26 septembre 2016, Monsieur le Préfet du Doubs a notifié aux communes l'arrêté portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au 1er janvier 2017 a 70 communes.

Monsieur le Préfet a également invite les communes a délibérer avant le 15 décembre 2016 sur le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire, en vue de l'éventuelle adoption d'un accord local de répartition des sièges.

A défaut de la conclusion d'un accord local par la majorité qualifiée des conseils municipaux, le Préfet arrêtera la composition du Conseil communautaire en application des dispositions légales de droit commun.

Pour rappel, un accord local de répartition des sièges, tel que prévu par la loi du 9 mars 2015, doit, pour être valable, répondre aux conditions cumulatives suivantes de l'article L. 5211-6-1 du Code General des Collectivités Territoriales :

- le nombre total de sièges répartis entre les communes ne peut excéder de plus de 25% celui qui serait attribué en application des III et IV de l'article L. 5211-6-1 du CGCT,
- les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune dispose d'au moins un siège,

aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges,

- la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle.

D'après les calculs confirmes par la Préfecture, il s'avère que la configuration territoriale et démographique du Grand Besançon au 1er janvier 2017, et notamment les écarts importants de population entre les communes, rend juridiquement impossible la conclusion d'un accord local conforme aux critères requis par la loi.

En conséquence, il convient de prendre acte qu'au 1er janvier 2017, le Conseil communautaire du Grand Besançon sera compose, en application des règles de droit commun, de 126 sièges, soit:

- 55 sièges pour la commune de Besançon,
- 2 sièges pour la commune de Chemaudin et Vaux et la commune de Saint-Vit,
- 1 siège pour les communes de : Amagney, Arguel, Audeux, Avanne-Aveney, Beure, Bonnay,Boussières, Braillans, Busy, Byans-sur-le-Doubs, Chalèze, Chalezeule, Champagney, Champoux, Champvans-les-Moulins, Châtillon-le-Duc, Chaucenne, Chaudefontaine, Chevroz, Cussey-sur-I'Ognon, Dannemarie-sur-Crête, Deluz, Devecey, Ecole-Valentin, Fontain, Franois, Geneuille, Gennes, Grandfontaine, La Chevillotte, La Vèze, Larnod, Le Gratteris, Les Auxons, Mamirolle, Marchaux, Ma-

zerolles-le-Salin, Mérey-Vieilley, Miserey-Salines, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Morre, Nancray, Noironte, Novillars, Osselle-Routelle, Palise, Pelousey, Pirey, Pouilley-Frangais, Pouilley-les-Vignes, Pugey, Rancenay, Roche-lez-Beaupré, Roset-Fluans, Saône, Serre-les-Sapins, Tallenay, Thise, Thoraise, Torpes, Vaire, Velesmes-Essarts, Venise, Vieilley, Villars-Saint-Geoges, Vorges-les-Pins.

Vu l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés est invité à prendre acte :

- de l'impossibilité de conclure un accord local de composition du Conseil communautaire répondant aux conditions prévues par l'article L.5211-6-1 l-2° du CGCT

- de la composition du Conseil communautaire du Grand Besançon a 126 sièges en application des régies de droit commun.

Travaux 45 et 51 rue de Besançon / avenants CLEMESSY – Dél n°37/2016

Après avoir entendu les explications de M. Michel PIDANCET , adjoint,

le Conseil Municipale délibère et à l'unanimité des présents et des représentés accepte pour le lot n° 13 « électricité » :

L'avenant n°7

- Ajout d'un module d'ouverture à clé pour la porte principale

- Déplacement d'un luminaire à la poste pour un montant de 984.57€ HT

L'avenant n°8

- Reprise de l'alimentation des aérothermes de la salle Henri Bertrand pour un montant de 304.57€ HT

Le Conseil Municipal dispense l'entreprise CLEMESSY de retenue de garantie de 5% sur les avenants n° 7 et n°8.

Solde du marché CLEMESSY – Dél n°38/2016

Après avoir entendu les explications de M. Michel PIDANCET , adjoint,

le Conseil Municipale délibère et à l'unanimité des présents et des représentés :

accepte de valider la transaction transmise à l'entreprise CLEMESSY et autorise le paiement du solde du marché lot n°13 « électricité » à hauteur de 18 983.30€ TTC plus 5500€ d'indemnité conformément au protocole d'accord transactionnel du 18 juillet 2016.

Location garage n°2 / BARATA PIRES Frédérico– Dél n° 39/2016

Après avoir entendu les explications de M. Michel PIDANCET , adjoint, lequel précise que Melle VIENNET Charlène ne louant plus le garage n°2 celui-ci est loué à M. BARATA PIRES Frédérico à partir du 15 octobre 2016 et pour un loyer mensuel de 56.85€ réactualisé au 1er janvier de chaque année,

le Conseil municipale délibère et à l'unanimité des présents et des représentés accepte la location du garage n°2 selon les modalités précitées.

Prix et qualité de l'eau – Dél n°40/2016

Après avoir entendu les explications de M. Michel PIDANCET , adjoint,

le Conseil municipale délibère et à l'unanimité des présents et des représentés approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable sur l'exercice 2015.

Réfection de la rue de Besançon – Dél n°41/2016

Après avoir écouté les explications de Monsieur Michel PIDANCET, Adjoint, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés, concernant les travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération rue de Besançon RD 141 pour un montant total de 593 676.20€ H.T. comprenant la maîtrise d'œuvre pour 41 901.20€ H.T. et le montant des travaux pour 551 775€ H.T.

Décide :

- de solliciter l'aide financière du département dans le cadre de l'OPSA (opération partenariale de sécurité en agglomération)

Les aménagements seront financés par :

- une subvention du Département

- une subvention de la CAGB

- les fonds libres de la commune

- D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires pour entériner la décision du conseil municipal

Aménagement des rues de la République, des Bailly, du Four / Subvention DETR – Dél n°42/2016

Après avoir écouté les explications de Monsieur Michel PIDANCET, Adjoint, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés, concernant les travaux d'aménagement des rues de la République, des Bailly et du Four,

Décide :

- De solliciter une aide financière au titre de la DETR pour des travaux de revêtements à hauteur de 129 000.00€ HT soit

- Rue de la République
  92 000.00€ H.T.

- Rue des Bailly
  17 000.00€ H.T.

- Rue du Four
  20 000.00€ H.T.

- D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires pour entériner la décision du Conseil Municipal.

Reprise provision 2015 – Dél n°43/2016

Après avoir écouté les explications de Madame Agnès FANDELET, Adjoint aux finances, précisant que :

Dans un souci de simplification et parce qu'on avait provisionné sur le budget général M14 de l'exercice 2015, nous pensons si vous en êtes d'accord, imputer la totalité de l'indemnité CLEMESSY sur le budget général M14 et de ne pas la ventiler sur le budget logement.

Nous avions constitué une provision de 4000.00€ sur l'exercice 2015 et allons reprendre ces 4000.00€ en recettes de fonctionnement.

Le Conseil Municipal délibère et- à l'unanimité des présents et des représentés donne son accord pour reprendre la provision de l'exercice 2015.

DM n°3 M14 – Dél n°44/2016

Après avoir écouté les explications de Madame Agnès FANDELET, Adjoint aux finances, précisant que :

Pour reprendre la provision faite sur l'exercice 2015, nous devons émettre un titre à l'article 7815 pour 4000.00€ et ouvrir sur cet article les crédits budgétaires correspondants.

D'autre part la provision prévue au budget 2016 à l'article 6815 devient sans objet, nous l'annulons par une diminution de crédits à l'article 6815.

Nous pouvons alors ouvrir les crédits nécessaires au chapitre 67 article 6718 (autres charges exceptionnelles) pour le paiement de l'indemnité à l'entreprise CLEMESSY d'un montant de 5500.00€

Le Conseil Municipal délibère et- à l'unanimité des présents et des représentés décide montant en €uros.

Diminution de crédits à l'article FD 6815 : 4 000.00

Ouverture de crédits à l'article FR 7815 : 4 000.00

Ouverture de crédits à l'article FD 6718 : 5 500.00

Indemnités allouées au comptable du trésor – Dél n° 45/2016

Après avoir écouté les explications de Madame Agnès FANDELET, Adjoint aux finances, précisant que :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et,

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Norbert KOEBELE pour 443.29€, montant brut.

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73€, montant brut.

Séance levée à 20H10

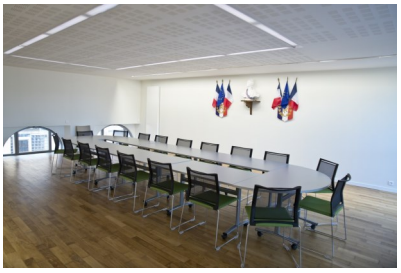

«le Très Haut Débit avec la fibre arrive à Beure »

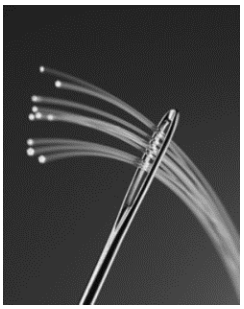

La fibre, une nouvelle technologie pour l'internet d'aujourd'hui et de demain…

La fibre optique est un fil de verre plus fin qu'un cheveu permettant de transporter une grande quantité d'informations à la vitesse de la lumière quelle que soit la distance de son habitation au réseau, il est insensible aux perturbations de l'environnement. Pour transmettre l'information, on envoie un rayon lumineux dans le câble, et celui-ci rebondit très vite jusqu'à avoir atteint sa cible.

Pour l'implantation sur le territoire de notre commune, orange a fait le choix du FTTH pour un accès en fibre optique jusqu'au domicile (Fiber To The Home)

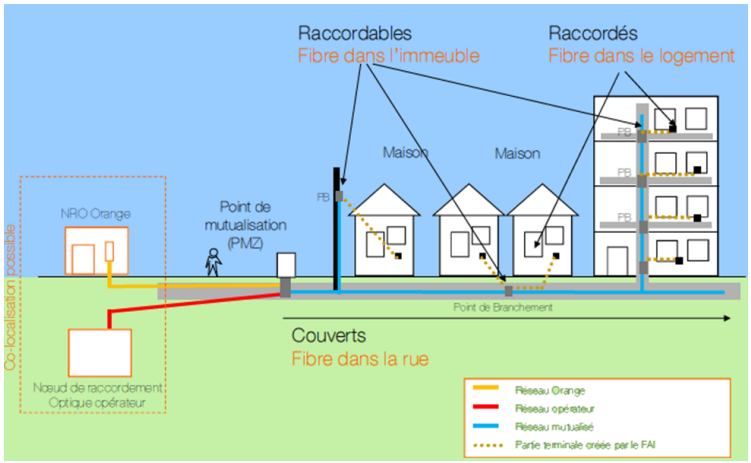

L'objectif du déploiement est :

- Une couverture à 100% du village à terme.
- Une couverture de tous les sites: logements, professionnels, entreprises et sites publics
- Une ingénierie conforme aux principes prévus par la réglementation
- Une vigilance sur l'intégration des armoires dans le paysage. (déjà implantées)
- Un réseau interopérable : les autres opérateurs peuvent proposer leurs offres. Les clients auront le choix de leur fournisseur

A ce jour deux des trois points de mutualisation (PMZ) sont déjà implantés (rue de la vierge et route de Lyon). La troisième trouvera sa place à l'angle du chemin de maillot et de la rue de la cascade.

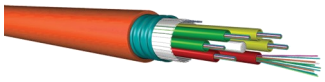

Pourquoi la fibre optique ?

Pourquoi d'un coup, aujourd'hui, la fibre optique prend-elle autant d'essor ?

Pourquoi tout le monde s'intéresse autant à cette nouvelle technologie ? Est-elle nouvelle d'ailleurs ? Depuis quand existe-t-elle ? Est-ce vraiment plus rapide ? Pourquoi ? Beaucoup de questions, et souvent peu de réponses claires…

Les communications sont de plus en plus présentes dans notre entourage et dans notre quotidien. Effectivement aujourd'hui, on peut se contacter par différents moyens techniques : téléphone, fax, mail, communication instantanée , réseaux sociaux…

Plus la technologie avance, plus tous ces moyens de communiquer évoluent ! Nous sommes passés de l'Internet bas débit (54 ko) à l'ADSL, qui permet des débits de communication nettement supérieurs (20 Mo soit 20 000 Ko) ce qui a permis de faire passer plus rapidement des « fichiers» comme de la vidéo ; c'est ainsi que l'on a pu communiquer par webcam par exemple… ou recevoir la télévision via notre modem « box ».

L'augmentation de ces débits est donc synonyme de rapidité et de transfert plus volumineux sur les lignes téléphoniques ou par satellite (ondes radio).

Mais comment faire pour aller encore plus vite ? Qu'est-ce qui va plus vite que l'électricité sur un câble en cuivre ou une liaison satellite dans les airs ? Réponse : la lumière (300 000 km/s)… Autant dire que c'est instantané !

Petit historique

Pour comprendre la venue de la fibre optique, il est important de faire un petit retour dans l'histoire.

Une des premières communications internationales utilisait le morse, une succession de « bips » courts et longs qui représentent des lettres et donc, au final, des messages. D'un autre côté, en 1884, un physicien français, Jean-Daniel Colladon, réussit à démontrer que la lumière n'allait pas tout droit et qu'il était possible de dévier sa trajectoire. Pour l'époque, ce fut une démonstration scientifique révolutionnaire. Le principe était de projeter de la lumière dans un réservoir qui se déversait. La lumière suivait la courbure du jet d'eau et non pas sa trajectoire rectiligne comme il le pensait. Imaginez que l'on combine les deux. Imaginez que, plutôt que de passer

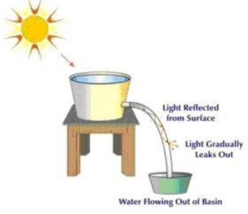

par des messages en morse par câble électrique, la communication se fasse par la lumière, avec des faisceaux lumineux plus ou moins longs. Vous venez d'inventer le concept de la fibre optique !
Sauf que les bips longs et courts sont remplacés par une variation de l'intensité lumineuse (plus ou moins lumineuse) et les messages transmis ne sont plus des phrases mais des paquets numériques. Désolé, vous n'êtes pas le premier ! Alexander Graham Bell (inventeur du téléphone), en 1880, avait déjà imaginé le concept : le photophone. En effet, il utilisait la lumière du soleil et la communiquait à l'aide d'un miroir qui vibrait en fonction de la voix. Cette trouvaille fut vite abandonnée à cause des obstacles naturels (montagne, forêt...) et des conditions atmosphériques qui limitaient la longueur de la communication.

Comment ça fonctionne ?

Pour faire passer la lumière, il nous faut un tuyau, mais pas n'importe lequel, puisqu'il y aura forcément des virages ! La fibre optique, par ses propriétés, permet justement cela : envoyer de la lumière et la récupérer instantanément en « sortie du tuyau ». Mais comme l'ordinateur communique à l'aide de signaux électriques, il faudra transformer ce signal en signal lumineux.

Le matériau, c'est quoi exactement ?

En gros, la fibre optique se compose :
– d'un fil très fin de verre (quelques microns de diamètre) qui peut mesurer jusqu'à plusieurs centaines de km de long ;
– d'une gaine qui emprisonne le fil de verre afin que la lumière ne « s'échappe » pas ;
– d'un fourreau extérieur qui peut contenir jusqu'à une centaine de fibres (fil de verre + gaine).
La durée de vie d'un câble fibre optique est estimée à 20 ans environ.

Dans le câble, ça se passe comment ?

Imaginez que l'on envoie de l'eau en pression dans

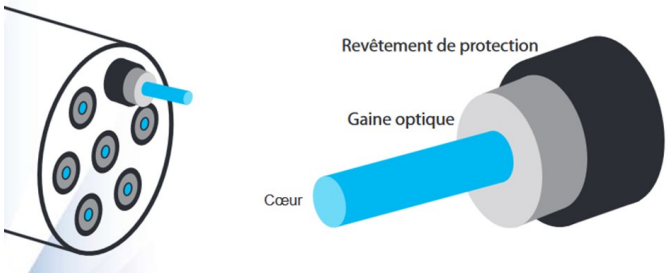

un tuyau. La pression de l'eau va s'atténuer au fur et à mesure des virages, étant donné que l'eau va avoir tendance à venir « s'écraser » sur les bords du tuyau à chacun des virages (on parle de perte de charge). Au final, en sortie du tuyau, la puissance de l'eau sera nettement plus faible qu'en entrée. On retrouve le même style de problème lors de l'utilisation de la fibre optique : le rayon lumineux traverse le câble

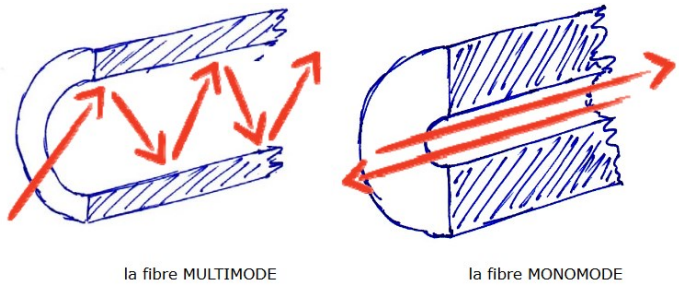

la fibre MULTIMODE la fibre MONOMODE

quasiment instantanément, mais la lumière « rebondit » sur les bords. C'est la réflexion ! Ainsi la puissance lumineuse en bout du câble est moins intense qu'en entrée, ce qui limite la distance de communication.
- La fibre multimode (la plus ordinaire) a un coeur relativement gros (50 à 85 microns) ce qui favorise la réflexion de la lumière et donc l'atténuation du signal ! Débit max : 1 gigabit/seconde.
- La fibre monomode a un cœur si fin (moins de 10 microns) que la propagation de la lumière est quasiment directe, ce qui permet donc des distances de communication plus longues. Elle est actuellement utilisée pour des infrastructures terrestres et sous-marines de longues distances. Étant donné le diamètre du cœur de la fibre, seule la lumière laser est utilisable. C'est la meilleure solution certes, mais la plus chère. Débit max : de 1 à 10 gigabit/seconde.

La fibre optique... en conclusion

La fibre optique va peu à peu remplacer les câbles téléphoniques. En effet, les technologies de communication ont tellement évolué qu'il ne sera plus possible de transporter les données sur les câbles en cuivre. La fibre optique permet aujourd'hui de répondre à la problématique du haut débit, mais elle permet aussi le développement de nouveaux services.

A ce jour:

Deux armoires optiques sur trois sont déployées , le réseaux est en phase final de raccordement.

La phase commerciale débutera en 2017

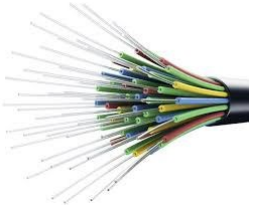

Extrait de la brochure réalisé par le ministère de l'intérieur à destination des séniors concernant leur sécurité.

LES SENIORS ÉTANT TROP SOUVENT LES VICTIMES DE LA LÂCHETÉ ET DE LA RUSE DE CERTAINS AGRESSEURS, CETTE BROCHURE A ÉTÉ CRÉÉE POUR VOUS APPORTER QUELQUES CONSEILS PRATIQUES. DES RÈGLES SIMPLES DE VIE EN SOCIÉTÉ PERMETTENT DE SE PRÉMUNIR CONTRE LES ACTES MALVEILLANTS.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES, LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS MAIS AUSSI LES POLICIERS ET LES GENDARMES SONT VOS INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS.

N'HÉSITEZ PAS À LEUR FAIRE PART DES SITUATIONS QUI VOUS SEMBLENT INHABITUELLES. ILS SONT LÀ POUR VOUS ÉCOUTER, VOUS CONSEILLER ET VOUS AIDER. L'ISOLEMENT EST UN FACTEUR D'INSÉCURITÉ. ADHÉREZ À LA VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE DE VOTRE COMMUNE. RENCONTREZ D'AUTRES PERSONNES SUSCEPTIBLES DE VOUS ASSISTER DANS VOS DÉMARCHES QUOTIDIENNES.

Les bons gestes lorsque vous êtes chez vous

DES GESTES SIMPLES:

Garder le contact avec des personnes qui pourraient vous aider en cas de difficulté est important :

• pensez à garder à proximité de votre téléphone les numéros d'appel utiles ; vous pouvez également les mémoriser dans votre téléphone ;

• la nuit, un téléphone installé près de votre lit vous évitera des déplacements inutiles (gardez à votre portée une lampe de poche) ;

• il existe des sociétés de téléassistance, n'hésitez pas à faire appel à leurs services pour vous aider.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

SE PROTÉGER DES CAMBRIOLAGES

La dissuasion des cambrioleurs commence par une bonne protection de votre domicile :

• équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur ;

• installez des équipements techniques adaptés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseil à un spécialiste ;

• changez les serrures lorsque vous emménagez ou lorsque vous perdez vos clés.

Utilisez efficacement les équipements de protection :

• la porte d'entrée est utile si elle est fermée à double tour, même lorsque vous êtes chez vous ;

• ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée ;

• de nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique ;

• ne laissez jamais vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... confiez-les à une personne de confiance ; • ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

L'absence de renseignements handicape les malfaiteurs :

• n'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés ;

• sur votre boîte à lettres ou votre porte, ne précisez que votre nom sans faire mention du prénom. De même, il n'est pas utile de préciser les mentions «veuf» pour les hommes, «madame», «mademoiselle» ou «veuve» pour les femmes.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte bancaire, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres. Attention, les piles de linge sont les cachettes les plus connues ! Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

• Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.

♦ Faites suivre votre courrier ou faites-le relever

par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

• Votre domicile doit paraître habité, demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

• Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio…

• Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

• Dans le cadre des opérations «Tranquillité vacances » organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

• Ne touchez à rien !

• De chez un voisin, prévenez immédiatement par téléphone

le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie.

• Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements…).

• Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie, protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;

- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

• Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix. Munissez-vous d'une pièce d'identité.

• Faites opposition auprès de votre banque pour vos chéquiers et cartes de crédit dérobés.

• Déclarez le vol à votre assureur.

SE PRÉMUNIR CONTRE LE VOL À LA FAUSSE QUALITÉ

• Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur.

• Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer.

• Vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.

• Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.

• Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.

• Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.

• Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de

7 jours.

LES DANGERS D'INTERNET

• Protégez votre ordinateur en installant un logiciel antivirus, un logiciel anti-espion, un pare-feu, régulièrement mis à jour.

• Réalisez vos achats uniquement sur les sites de confiance, dont l'adresse au moment de la transaction commence par « https ».

• L'apparition d'icones en bas du navigateur (cadenas et clés) est un gage de sécurité.

• Ne répondez jamais à un courriel d'un établissement bancaire vous demandant les identifiants de connexion de votre compte en ligne, vos coordonnées bancaires.

• Si vous avez un doute sur la provenance d'un courriel, ne l'ouvrez pas.

• Si vous êtes victime d'une escroquerie sur internet : signalez le en priorité à votre banque, puis déposez plainte à votre commissariat de police ou à votre brigade de gendarmerie.

Pour signaler un courriel ou un site internet d'escroqueries : www.internet-signalement.gouv.fr

LE VOL DE VOTRE TÉLÉPHONE PORTABLE

• Soyez vigilant lorsque vous utilisez votre téléphone dans un lieu public.

• Ne le prêtez pas à un inconnu.

• En cas de vol, portez plainte. N'oubliez pas de vous munirdu numéro d'identification de votre téléphone (code IMEIà 15 chiffres). Avisez immédiatement votre opérateur de téléphonie qui suspendra votre ligne.

• Transmettez la plainte à votre opérateur qui bloquera l'utilisation de votre téléphone grâce au code IMEI.

LES PICKPOCKETS ET LE VOL À L'ARRACHÉ DU SAC À MAIN

• Faites vous accompagner par un parent ou un ami lorsque vous allez percevoir votre pension ou tout autre revenu et dissimulez aussitôt vos espèces.

• Ne transportez pas sur vous d'importantes sommes d'argent et n'arborez pas de bijoux trop voyants. Les valeurs que vous détenez seront mieux protégées dans les poches intérieures munies de fermetures que dans les poches latérales ou arrière de vos vêtements.

• Marchez toujours face aux voitures, hors des zones d'ombre et plus près du mur que de la route, en tenant votre sac du côté opposé à la chaussée. Portez-le fermé et en bandoulière plutôt qu'à la main.

• Si un individu vous suit, n'hésitez pas à vous rapprocher des autres passants ou à entrer dans un lieu animé. En cas d'agression, criez au secours.

• Soyez particulièrement vigilant en cas de mouvement de foule (heure de pointe, entrée et sortie de grands magasins, etc.), moments d'action privilégiés par les pickpockets.

• Méfiez-vous des deux roues qui empruntent le trottoir et dont le passager arrière pourrait avoir des intentions malveillantes.

LE VOL AU DISTRIBUTEUR DE BILLETS

• Dans la mesure du possible, retirez votre argent au guichet de votre banque.

• Si vous utilisez un distributeur automatique de billets, ne vous laissez pas distraire par un ou plusieurs individus qui attendent derrière vous.

• Ne laissez jamais votre code secret près de votre carte bancaire ou dans votre portefeuille. Récupérez vos tickets de retrait et d'achat.

• En cas de difficulté avec un distributeur, méfiez-vous des personnes vous proposant leur aide. Ne reformulez jamais votre code secret devant elles et surtout ne leur donnez pas ce code. Celui-ci vous est personnel et confidentiel.

• Si votre carte est « avalée » par le distributeur, patientez quelques instants pour être sûr qu'elle ne ressorte pas, puis, signalez-le immédiatement à votre établissement bancaire. Conservez sur vous le numéro de téléphone du centre d'opposition des cartes bancaires.

EN CAS D'AGRESSION

• N'opposez aucune résistance, votre vie est plus précieuse que vos biens.

• Si un agresseur tente d'arracher votre sac, ne résistez pas, surtout si ce dernier est à scooter ou à rollers, vous risqueriez d'être traîné au sol et gravement blessé.

• Appelez au secours en criant aussi fort que vous le pouvez. Si vous disposez d'un sifflet, n'hésitez pas à l'utiliser ; il attirera plus facilement l'attention des passants.

• Notez le signalement de votre agresseur : âge apparent, taille, corpulence, couleur de la peau, couleur et coupe de cheveux, signes particuliers, tenue vestimentaire.

• Si vous le pouvez, relevez les caractéristiques du véhicule utilisé (couleur, type, marque, numéro d'immatriculation), direction de fuite, etc.

• Alertez immédiatement la police ou la gendarmerie en composant le 17 ou le 112.

• Déposer plainte est un droit. C'est aussi un devoir qui permet aux professionnels de la police et de la gendarmerie de connaître un fait sanctionné par le Code pénal. Ils pourront ainsi en rechercher les auteurs qui seront déférés à la justice.

Numéros utiles

Numéro d'urgence : 112 SAMUS : 15
Police / Gendarmerie : 17 Pompiers : 18
Ma brigade de gendarmerie : 03 81 81 32 23
Ma mairie : 03.81.52.61.30
Carte de crédit perdue/volée :0 892 705 705
Opposition chéquier : 0 892 683 208
Info escroqueries : 0 811 020 217
Téléphone portable perdu ou volé :
SFR: 10 23
Orange: 0 800 100 740

2016

Etude en cours...Ou en sommes nous ?

La commission **« Voirie et Réseaux»** élargie poursuit le travail sur la réfection et l'aménagement de la traversée de la commune. La mission est menée conjointement par PARENTHESE et BEREST.

-PARENTHESE (agence de COLMAR) intervient principalement dans les 1ères phases d'études pour la conception et l'intégration paysagère.

-BEREST (bureau de BESANCON) assure la mise en forme technique puis le suivi des travaux.

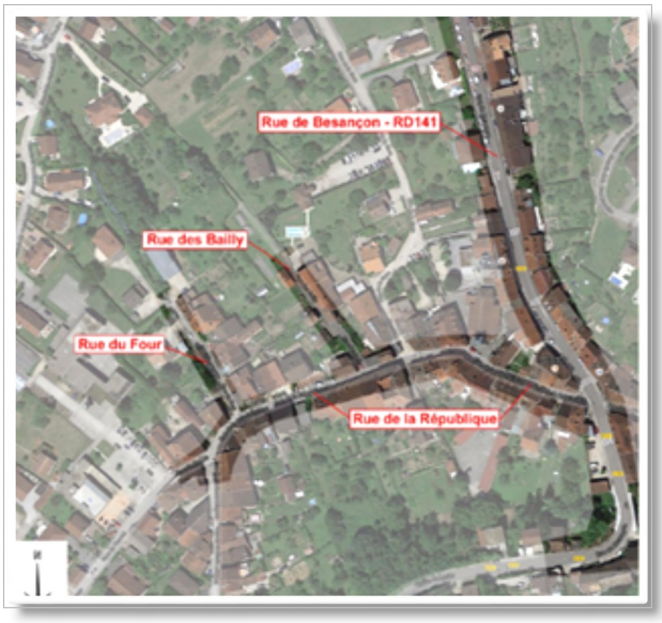

Objectifs de l'opération:

•Redonner au centre-bourg une véritable identité

•Réorganiser le partage de l'espace en offrant d'avantage de place aux piétons

•Assurer l'accessibilité de la voirie pour tous et la sécurisation des piétons et cycles

•Réorganiser le stationnement

•Favoriser l'épanouissement de la vie locale

•Limiter la vitesse des automobilistes

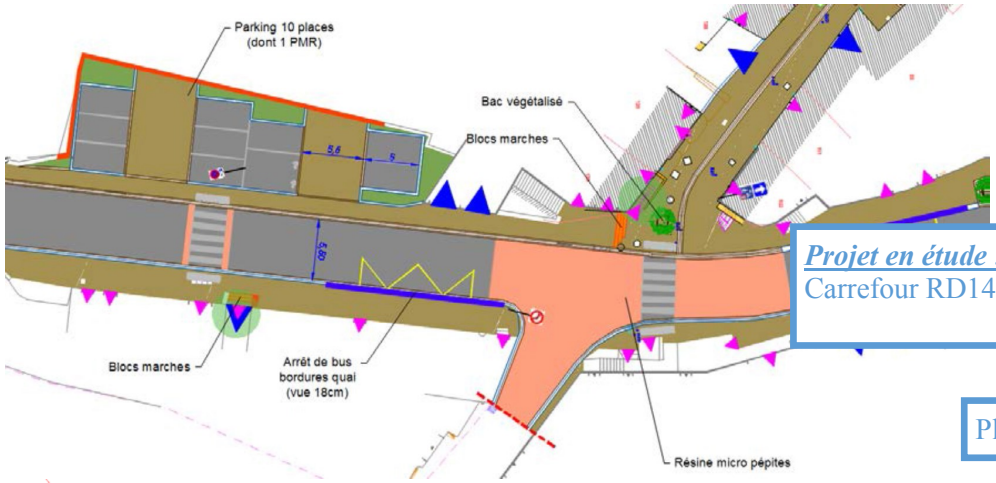

Projet en étude :
Carrefour RD141/Rue de la République et

Plateau surélevé Mairie/Poste.

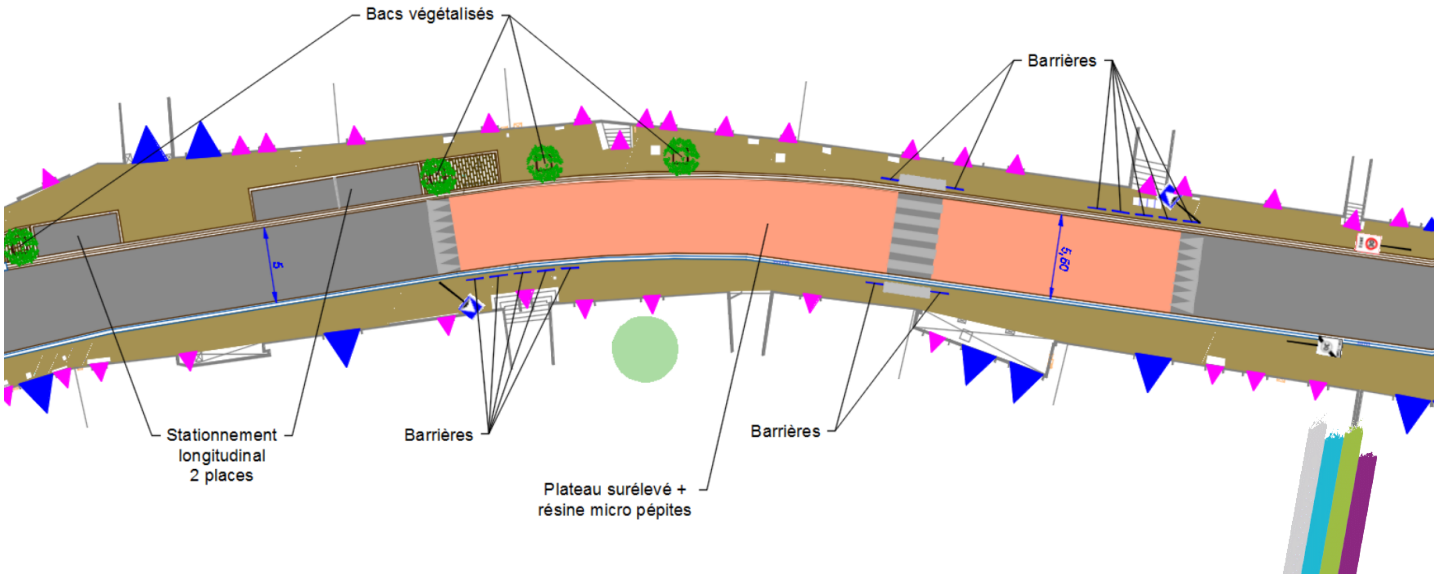

2016

Etude en cours...Ou en sommes nous ?

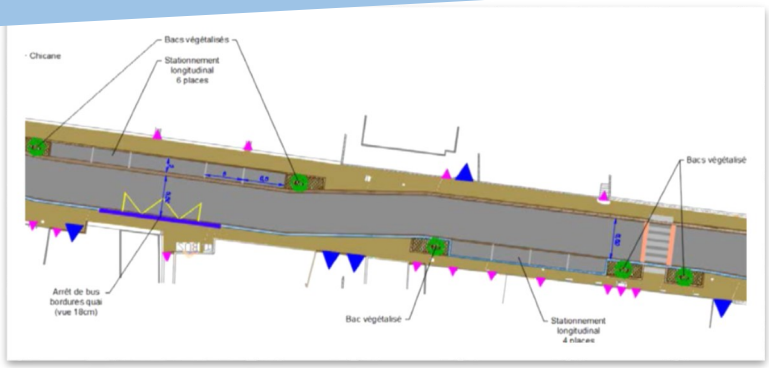

Chicane, stationnement et arrêts de bus

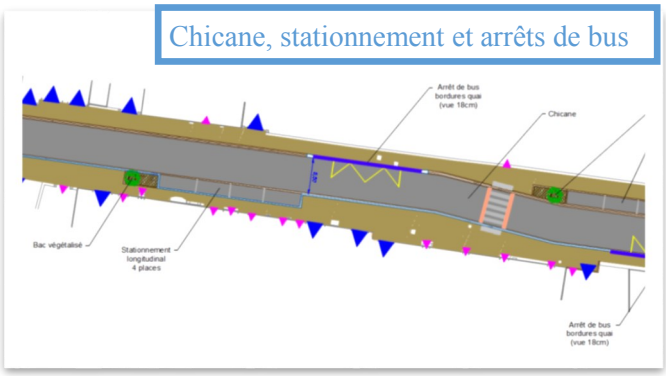

Amorce rue de la Gare et rue du Bailly

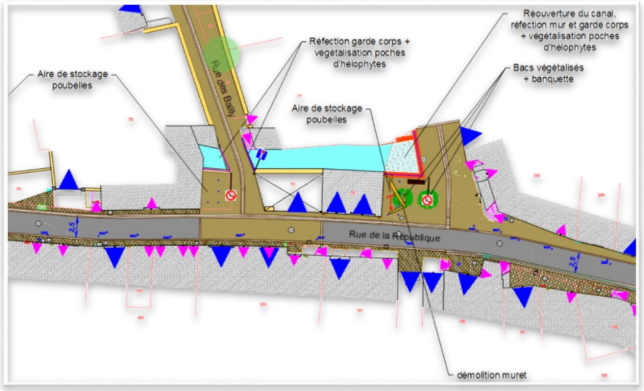

Place de l'église

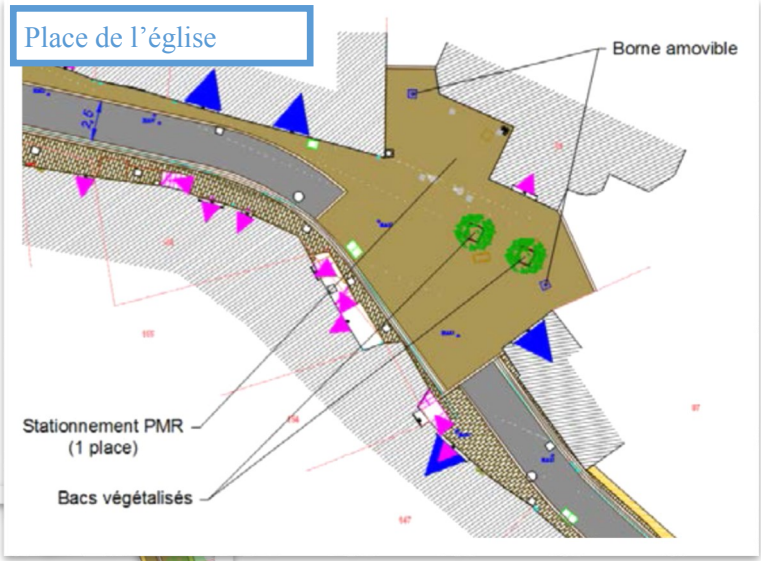

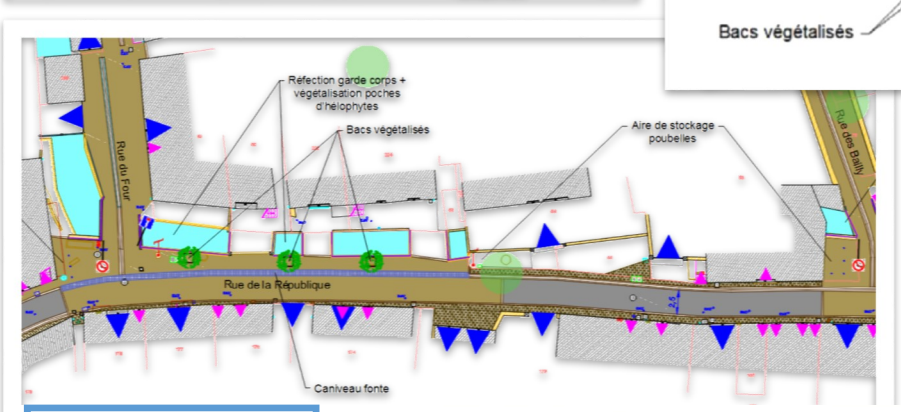

Amorce rue du Bailly et rue du Four

Chiffrage estimatif:

	Rue de Besançon Surface = 5120m²	Rue de la République Surface = 1670m²	Rue des Bailly Surface = 300m²	Rue du Four Surface = 395m²	Total Surface = 7485m²
Installations de chantier	20 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	40 000,00 €
Terrassement général	95 000,00 €	31 000,00 €	6 500,00 €	7 500,00 €	140 000,00 €
Eaux usées et pluviales	30 000,00 €	45 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	85 000,00 €
Génie Civil - modification ouvrage d'art	10 000,00 €	40 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	60 000,00 €
Bordures	135 000,00 €	45 000,00 €	7 000,00 €	8 000,00 €	195 000,00 €
Revêtements	211 000,00 €	92 000,00 €	17 000,00 €	20 000,00 €	340 000,00 €
Mobilier urbain	15 000,00 €	30 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	50 000,00 €
Signalisation	7 000,00 €	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €	10 000,00 €
Espaces verts	2 500,00 €	1 500,00 €	500,00 €	500,00 €	5 000,00 €
Total HT	525 500,00 €	296 500,00 €	49 000,00 €	54 000,00 €	925 000,00 €
Divers et imprévus 5%	26 275,00 €	14 825,00 €	2 450,00 €	2 700,00 €	46 250,00 €
Total HT	551 775,00 €	311 325,00 €	51 450,00 €	56 700,00 €	*971 250,00 €*
TVA 20%	110 355,00 €	62 265,00 €	10 290,00 €	11 340,00 €	194 250,00 €
Total TTC	662 130,00 €	373 590,00 €	61 740,00 €	68 040,00 €	1 165 500,00 €

Dans ce tableau, ne sont pas pris en compte les demandes de subvention en cours. (à savoir: la bande de roulement prise en charge par le conseil général, 2 arrêts de bus sur les 3 par le grand Besançon et la récupération de la TVA dans 2 ans.

Analyse des températures dans les locaux municipaux

Souvenez-vous, dans le BeureMag de janvier-février 2016, nous vous informions que des enregistreurs de température avaient été installés dans certains locaux. L'exploitation de ces données va permettre de réaliser certains réglages dont le but sera de faire des économies d'énergie.
Nous vous en présentons donc ci-dessous les résultats et les initiatives que nous allons mettre en œuvre (dans la mesure des possibilités techniques.)

Relevé des températures du 29 janvier au 8 mars 2016

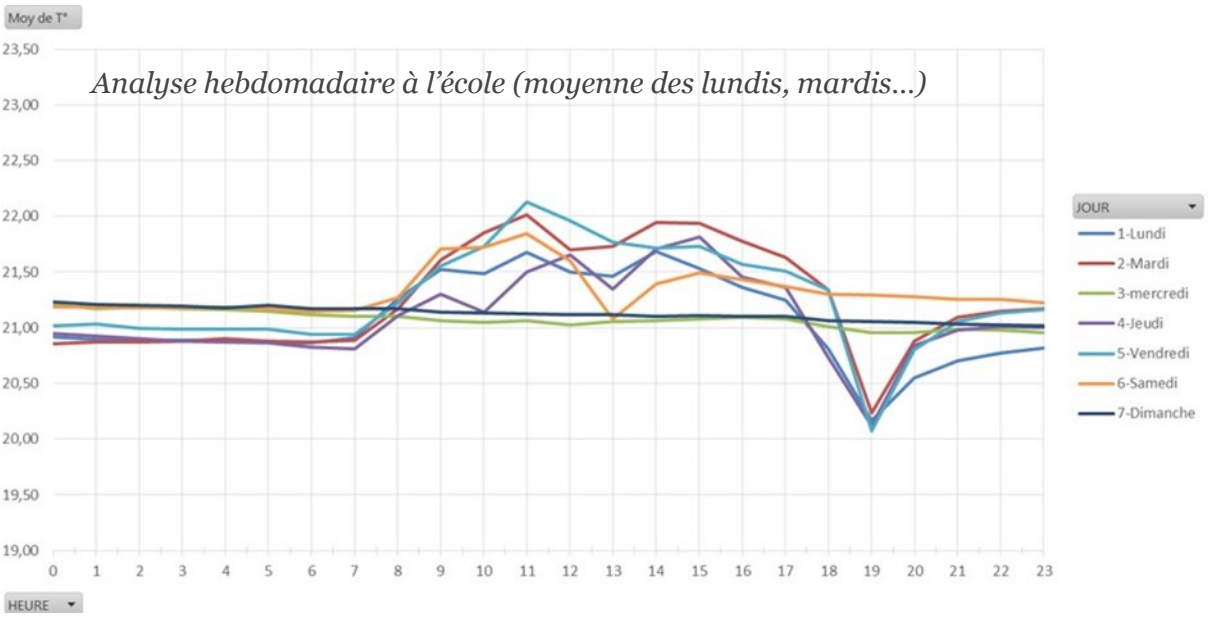

Il faudrait encore réduire la température la nuit plus basse et l'adapter au mieux pour le Week-end (école le samedi matin).

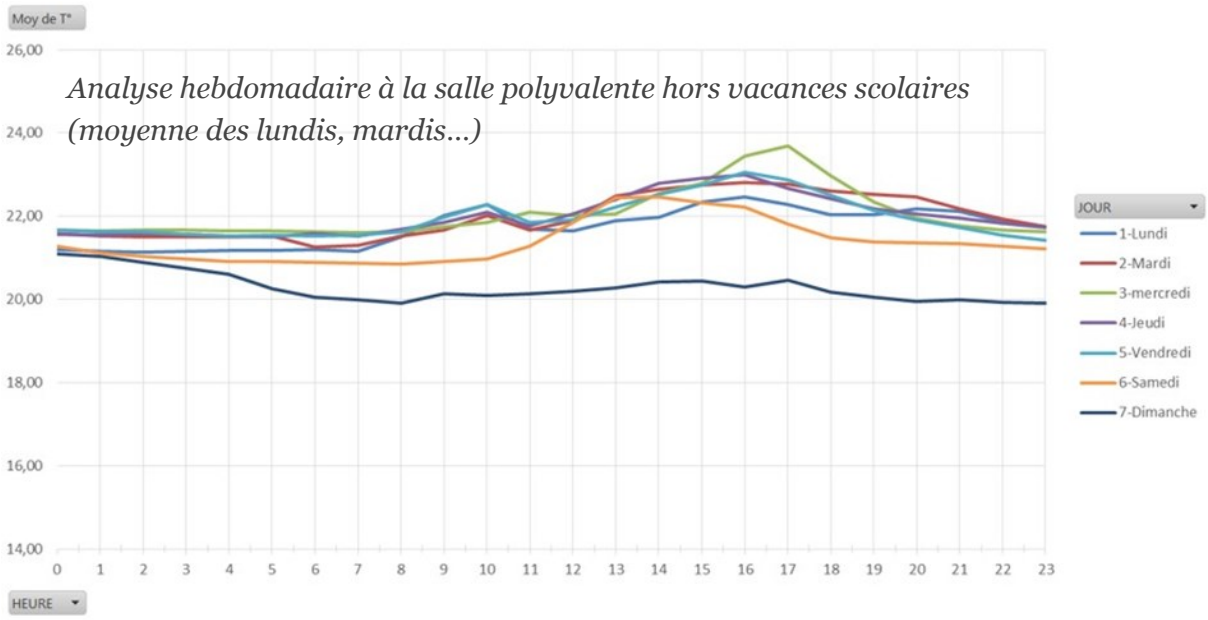

Comme pour l'école, il faudrait réduire la température de nuit et essayer de l'adapter au mieux le Week-end en fonction des horaires de présence, (la température de nuit ne descendant actuellement jamais en dessous de 20°C).

1,2,3 lisez...

Les mercredis 7 et 14 décembre de 16h30 à 17h30 ateliers de de noël pour les enfants à partir de 5 ans. Attention, place limitées et inscription obligatoire en mairie.

HALOWEEN

Comme à son habitude, la commission "jeunesse et sports" a organisé une nouvelle soirée pour les adolescents de la commune âgés de 11 à 17 ans. Ils ont fêté Halloween comme il se doit le lundi 31 octobre. 23 jeunes ont répondu à l'appel.

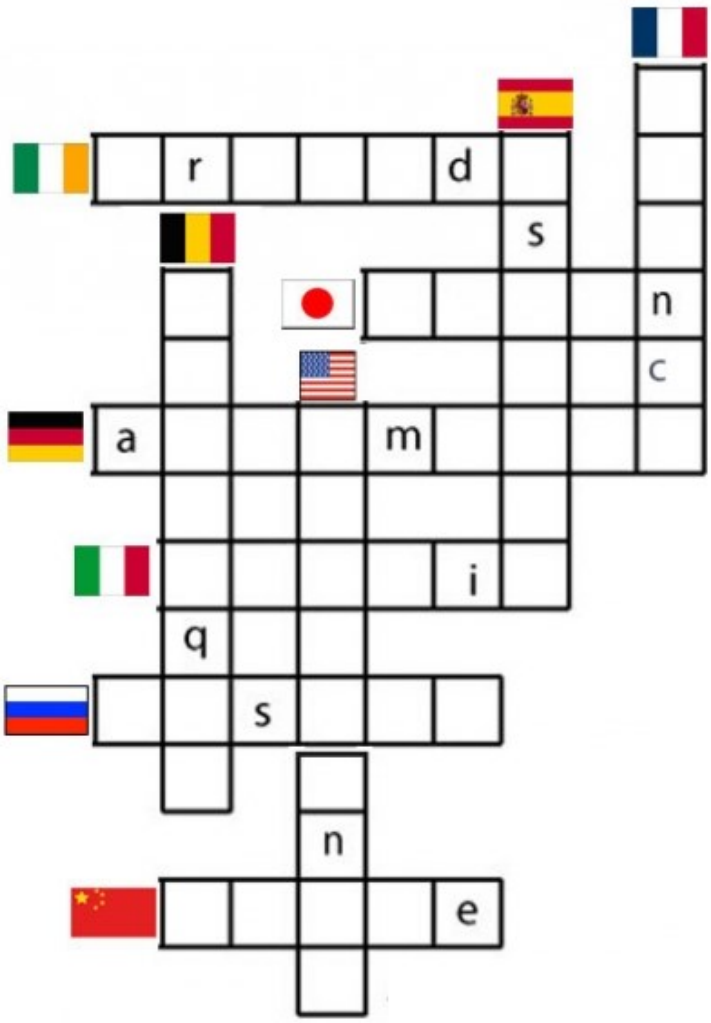

Le Père Noël comme chaque année passera par la salle polyvalente du village ***le 24 Décembre*** *à partir de* ***18 heures****. Pour les enfants jusqu'à 10 ans, déposez dès maintenant votre liste avec l'un de vos plus beaux dessins, en indiquant vos Nom, Prénom et âge, dans l'urne prévue à cet effet à la mairie.*

ou à l'adresse suivante :

Père Noel
Mairie de Beure
25720 BEURE.

Attention, vous avez jusqu'au 15 Décembre

[Castors Juniors]

Les Castors Juniors préparent déjà le marché de Noël et se lancent dans la fabrication de décorations diverses. Ils proposeront également la vente de sapins, de centres de table et de pains d'épices maison.

D'autres actions ont été envisagées pour l'année à venir comme une vente de jus de pommes, de sacs cabas, un marché nocturne et une soirée à thème au printemps.

Les fonds récoltés serviront à financer en partie les projets scolaires (spectacles, sorties, cycle lutte) pour l'ensemble des élèves de Beure .

Concernant le nouveau bureau :

Présidente : Frédérique BAILLY

Vice présidente : Elsa ROBERT

Trésorière: Cécile ARENA

Secrétaire :Christophe JEANNERET

[Comité des Fêtes]

13 et 14 juillet

Nous tenons à remercier chaleureusement, les associations du village pour l'aide et le soutien apportés lors des festivités des 13 et 14 juillet. Nous remercions également, les Beurots pour leur participation et leur assiduité à faire de ces deux jours, un moment de convivialité et de détente, et ce, malgré une météo peu clémente. L'année prochaine, nous vous attendons encore plus nombreux et nous vous réservons une foule de nouveautés.

Vide-dressing

Récemment, a eu lieu la première édition de notre vide-dressing. L'équipe du Comité souhaite féliciter les exposants, pour leur engouement et leur présence chaleureuse à cet événement.

C'est avec grand plaisir que nous remettrons ça, avec bien entendu des améliorations et des nouveautés. Vous pouvez dès à présent, nous communiquer vos idées, vos recommandations sur notre Page Facebook, pour qu'ensemble nous fassions de cet événement un moment encore plus agréable.

Un dernier remerciement et pas des moindres à l'ensemble de la Mairie qui nous accompagne toujours avec bienveillance dans nos projets et nous encourage pour le futur.

Le Comité des Fêtes.

- Club des Seniors -

[Les Copains d'Abord]

Le club enregistre en cette fin d'année 221 adhérents. Et comme toujours nos activités rencontrent un réel succès.

Nous aurons, une pensée particulière pour ceux qui nous ont quittés en 2016 :

BALANCHE Berthe, BALLAY Angèle, BLANC René, GUYENET Arlette, LODENS Joseph et VUILLEMIER Raymonde.

Les activités hebdomadaires récréatives des mardis après-midi à partir de 14 heures ont reprises le 6 septembres. Pour y participer, prenez contact avec Claudine VUILLAME, téléphone 03 81 51 00 51, c'est avec plaisir qu'elle vous renseignera.

Le 13 octobre, nous avons visité JURA FLORE, l'art de l'affinage, au fort des ROUSSES ; Nous étions 82 participants à pénétrer dans les entrailles de ce fort, reconditionné pour servir de dortoir à 95 000 meules de comté, mais aussi affinage du bleu de Gex et du Morbier. Le déjeuner au bord du Lac de L'abbaye et la musique de notre accordéoniste Jean-Louis RENAUD, nous ont fait passer un bon après-midi. Merci Jean-Louis.

Et maintenant nous vous attendons nombreux à notre repas annuel, le 7 décembre prochain ; Hippolyte nous fera danser au son de son piano à bretelles et le père Noël accompagné de sa femme Noëlle, apportera à chacun quelques petits cadeaux.

Notre voyage en PÉRIGORD du 18 au 25 juin 2017, affiche complet.

Avec le comité, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, en famille ou entre amis, dans la joie et la bonne humeur, et surtout une bonne santé pour profiter au mieux de l' année 2017.

A bientôt

Bien cordialement à tous.

Georges LOUISON

[Les Copains d'Abord]

Réveillon 2016 - 2017

Avec

Les Copains d'Abord

170 places

A BEURE – SALLE POLYVALENTE PLACE Jean GRAPPIN

Arrivée entre 20 h 15 et 20 h 45 et fête de l'an neuf jusqu'à 5 heures.

L'animation est confiée à l'orchestre DUO :

Bruno THIÈBAUD accordéon et Camille ROY Trompette et violon

Notre traiteur,

Préscillia THIÉBAUD à Baume les Dames.

MENU

Foie gras de canard,
Accompagné de sa confiture de figue et son pain d'épice.

Demi-queue de langouste chaude,
Sauce crevette aux saint Jacques et sa gamba.

Sorbet poire Williams.

Cuissot de civet de biche, sauce grand veneur
Avec ses purées de pommes de terre et de carottes,
Et ses légumes en julienne.

Salade verte et Comté, Camembert, Morbier sur assiette.

Assiette de douceurs du nouvel an.

Soupe à l'oignon et ses petits croûtons.

Boissons

Apéritif : Champagne Prestige avec ses amuse-bouches.
Repas : Saint Véran et château du Médoc.
Dessert : Champagne Prestige.
Café ou thé.

Les inscriptions dans la limite des places disponibles :

PRIX : 75 €
BOISSONS COMPRISES

Règlement à l'inscription, chèque à l'ordre « Les Copains d'Abord.»

Possibilité de régler en 2 fois par moitié, solde avant le 30 novembre 2016.

Jeannette CARREZ : 0 370 205 498. 45 rue de Besançon 25720 BEURE.

Georges LOUISON : 0 381 526 219. 26 rue de Besançon 25720 BEURE.

Quoi de neuf au musée ?

Comme annoncé à plusieurs reprises nous avons entrepris des modifications. Si vous êtes venu pour le 11 novembre vous avez pu le constater.

Nous avons dégagé l'entrée et commencé à transformer la salle Bernard Saunier pour en faire notre bureau, pouvant aussi servir de salle d'accueil quand nous recevons des groupes. C'est dans cette salle que nous réserverons un espace à la mémoire de ceux qui ont œuvré pour le musée et tout particulièrement Jean Cretin.

Nous avons également réorganisé la salle 39-40 du deuxième étage en la divisant en trois espaces : l'occupation allemande et son refus (ligne de démarcation, maquis et résistants), le régime de Vichy (vie quotidienne, collaboration, persécution des juifs), la libération du territoire notamment Beure et Besançon.(de Gaulle et les alliés).

Notre but est d'enlever des vitrines les doublons afin de mettre en valeur les objets les plus intéressants mais rassurez-vous les documents retirés sont conservés.

Cette réorganisation nous a fait découvrir de vrais « trésors » endormis dans les réserves : des documents de toutes sortes évoquant les conflits, des opérations militaires, des biographies éparpillées... Il n'y a plus qu'à recenser, classer et rassembler tout cela.

Nous avons de quoi nous occuper encore de longues années.

Outre ce travail auquel nous nous consacrons le mardi matin, nous poursuivons notre objectif principal « être des passeurs de mémoire ».

[salle 39-40 : maquisard et déporté]

Les activités pédagogiques :

Notre groupe de travail du mardi matin compte de 10 à 12 membres et nous sommes désormais assez nombreux pour animer les visites à raison d'un intervenant par salle. Avec les scolaires, nous organisons une partie « atelier » qui leur permet de manipuler certains objets, ils apprécient beaucoup.

Nous avons reçu plusieurs groupes de scolaires : des CM1-CM2 de Pelousey, des élèves en difficultés scolaires de Dijon, des troisièmes des Maisons Rurales de Chargey les Gray. Un travail important a été réalisé avec le collège Camus : visite du musée par deux classes de troisième et réflexion sur des lettres de Lucien Roy, transcrites pour qu'elles soient lisibles par les élèves et qu'ils ne les manipulent pas.

Des élèves de 1° et Terminale du lycée Jules Haag ont réalisé un DVDRom évoquant la vie de ce qu'était alors l'Ecole d'Horlogerie et de son directeur M. Trincano, durant la Seconde Guerre (voir Est Républicain du 15 octobre). Parmi ces élèves, Quentin Molière, brillamment reçu au bac ES et à Sciences Po Paris a participé à la vie du musée en venant y travailler et a notamment contribué à la réalisation de notre valise pédagogique sur la Seconde Guerre Mondiale.

Pour le remercier et encourager de telles initiatives, nous avons participé au financement de la réalisation de ce documentaire, cela nous permet d'être noté dans les soutiens et donc de nous faire connaître, notamment par les enseignants. Ce DVD est au musée, les membres de l'association peuvent l'emprunter. Madame Lescalier, le professeur à l'origine de cette réalisation est d'accord pour le présenter à Beure. Il nous reste à l'organiser en concertation avec Monsieur Chaney.

Le 2 décembre l'ONACVG organise une cérémonie célébrant son centenaire en y associant des élèves du Lycée Saint Jean de Besançon. Les élèves pourront questionner les intervenants par petits groupes autour de tables rondes. Le musée, sollicité animera celle consacrée à la Grande Guerre (présidente) et à la guerre d'Indochine (vice président).

Enfin l'exposition consacrée à la Grande Guerre au Musée du Costume à Ornans nous a permis d'être représenté par cinq mannequins et de nombreux objets. Outre l'aspect mémoriel d'une telle exposition, c'est aussi pour le musée un moyen de se faire connaître.

[infirmière et poilu]

Commémorations :

chaque fois que nous sommes invités et si certains d'entre nous sont disponibles, nous assistons aux cérémonies du souvenir.

Le 18 juin, date chère au cœur de Monsieur Cretin l'appel du général de Gaulle, lu par deux élèves de Beure et les CM1-CM2 chantant un hymne à la fraternité a été un moment particulièrement touchant. Merci à M. Vuillame, le nouveau président de l'association des Anciens Combattants d'Arguel-Beure-Larnod-Pugey d'avoir organisé cette belle cérémonie patriotique avec le groupe scolaire. Notre présence témoignait du soutien du musée à ce bel hommage.

Même remarque pour le 11 novembre, la Marseillaise chantée par les enfants de l'école nous a réchauffé le cœur. Le musée a prêté pour cette occasion, la vasque utilisée autrefois par les anciens combattants pour recueillir la flamme du souvenir, rapportée de Paris et mise au pied du monument aux morts de Besançon (don fait au musée par l'ONAC)

[vasque et flamme sacrée]

Le 4 septembre à la Chapelle des Buis le Souvenir Français a rappelé le lourd tribut payé par la Résistance locale pour aider à la libération du territoire.

Le 25 septembre nous nous sommes associés, à Larnod au recueillement à la mémoire des victimes du Groupe Guy Mocquet présidé par M. Ligier.

Notre participation à la vie du village :

notre vide grenier annuel a attiré moins d'exposants que l'an dernier mais nous a permis de réaliser davantage de bénéfices grâce à la vente de boissons et à la restauration rapide. Un grand merci à tous les acteurs bénévoles de cette manifestation sans lesquels elle serait impossible.

Notre casse-boîtes du 14 juillet rencontre toujours autant de succès, malgré un temps mitigé, les amateurs se sont succédé sans interruption.

Le 9 septembre, lors de sa venue à Beure Monsieur Alauzet, député est venu visiter le musée qu'il ne connaissait pas. Comme tous les visiteurs qui viennent pour la première fois, il a été stupéfait devant la richesse des collections du musée, nous avons seulement regretté la rapidité avec laquelle cette visite a dû être effectuée.

[borne de la voie sacrée]

Nos projets :

Notre assemblée générale se tiendra le jeudi 23 février à 15H30 salle Henri Bertrand.

La choucroute qui ne peut exister sans Lucette et Claude Hayotte nous réunira le 5 mars à midi.

Le vide grenier aura lieu le 25 juin (après les élections)

Plus proche, le Marché de Noël nous permettra de vous rencontrer comme l'an dernier dans une ambiance amicale, appréciable dans le contexte actuel d'inquiétude.

Pour terminer sur un sourire, Madame Cretin a le bonheur d'être l'arrière grand mère d'un petit Louis, fils de Vivien son petit- fils et d'Aurore son épouse. Louis est venu pour la première fois au musée en septembre.

Au nom de l'association qui vit en partie grâce à vous, je vous souhaite une heureuse fin d'année et vous rappelle que c'est toujours, pour nous un plaisir de vous recevoir.

[Association Franc-Comtoise des anciens combattants]

SECTION BEURE ARGUEL LARNOD PUGEY

Les membres du bureau, les porte-drapeaux et les adhérents âgés de 75, 80, 85 ans se sont retrouvés le 8 juin au bar *Jé* pour fêter leur anniversaire comme le veut la tradition de la section.

Ils étaient dix, nés en 1931,1936 et 1941, invités à ce moment de convivialité mais seuls six étaient présents. Mrs James Baeckler et Henri Grasser, malades, n'ont pas pu se déplacer, Mr André Segogne était excusé et un adhérent n'a pas répondu à l'invitation. Il n'y avait pas d'octogénaire cette année puisque le doyen Mr Robert Lenoir est décédé au mois de mars.

Avant de déguster un copieux goûter, les membres du bureau ont offert un ballotin de chocolats à Mmes Roseline Gannard, Andrée Jeanneret, Renée Merle et Andrée Pelletier ainsi qu'une bouteille de vin à Mrs Roger Bartet et André Grosjean.

Pour clôturer l'après-midi, une rose a été remise à toutes les dames présentes.

Tous les convives se sont ensuite rendus au monument aux morts pour l'hommage aux morts d'Indochine.

[Les convives devant le bar *Jé*]

[Les élèves pendant le chant « Liberté, Egalité, Fraternité »]

La deuxième guerre mondiale figurant au programme d'histoire du cycle 3, les élèves de CM1/CM2 du groupe scolaire de Beure ont eu l'opportunité de participer à la commémoration de l'appel du Général de Gaulle célébrée le samedi 18 juin 2016 à 11h.

Après la levée des couleurs commandée par le maître de cérémonie Lionel Marchand, Manon et Enzo ont lu le texte de l'appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940.

A la fin de la cérémonie tous les élèves dirigés par Mme Elise Vieille ont interprété le chant « Liberté, Egalité, Fraternité »

Les anciens combattants, les autorités et les Beurots venus nombreux ont apprécié la participation des élèves à cette cérémonie.

[Le groupe devant l'hôtel juste avant le départ pour une excursion]

Nous étions 48 anciens combattants et sympathisants à embarquer sur le vol Dole/Faro du 29 septembre pour le voyage annuel de la section « La côte d'Azur du Portugal ». Après deux heures et demie d'avion et 70 kilomètres en bus, nous sommes arrivés à notre hôtel idéalement situé dans le village de pêcheurs d'Alvor . Les appartements modernes, spacieux et lumineux avaient tous un balcon privé avec vue sur la piscine de 102 mètres de long ou sur les grands espaces gazonnés. La formule « tout compris » nous donnait accès gratuitement aux deux restaurants, aux deux bars ainsi qu'à un snack en dehors des heures de repas. Les buffets très garnis et la présentation attrayante étaient propices aux excès.

Les cinq excursions au programme de la semaine nous ont fait découvrir, par un temps estival, la spectaculaire beauté de l'Algarve depuis le cap St Vincent, point le plus au sud-ouest de l'Europe jusqu'à la frontière espagnole à l'est . Tout au long de la côte, nous avons visité SILVES ancienne capitale maure, LAGOS avec son marché aux esclaves, SAGRES et sa forteresse, l'église d'ALMANCIL surnommée la perle des monuments, FARO la ville blanche, OLHAO ville de pêcheurs et son marché typique, SANTA LUZIA avec ses charmants bateaux, TAVIRA qui offre une belle vue au-dessus du fleuve de Gilão,

[Association Franc-Comtoise des anciens combattants]

SECTION BEURE ARGUEL LARNOD PUGEY

VILAMOURA une des plus belles stations balnéaires du Portugal…Nous avons également escaladé les montagnes de MONCHIQUE, les plus hautes de l'Algarve avec un arrêt à la ville thermale pour prendre un échantillon de la supposée eau rajeunissante et un autre arrêt pour goûter le medronho eau de vie locale .

L'incontournable morue grillée ainsi que le dessert pastéis de nata étaient au menu d'une soirée dans un restaurant de la campagne portugaise où une troupe nous a initiés aux danses du folklore local.

Une dernière matinée au marché tzigane de QUARTEIRA a fini de surcharger les valises pour le vol retour Faro/Dole du 6 octobre.

Le voyage 2017 nous emmènera sur l'île de Malte du 19 au 26 octobre. Nous partirons sur un vol Dole/La Valette et les prestations prévues sont similaires à celles du voyage au Portugal. La forte demande pour cette destination a pour conséquence un nombre limité de places et des réservations un an à l'avance. Les 50 places disponibles pour notre section ont été prises d'assaut et le voyage est complet sauf désistement.

Le projet pédagogique d'une classe du lycée Jules Haag s'est terminé par le ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe à Paris et son transport à Besançon pour la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918. Une délégation de notre section avec les quatre porte-drapeaux a assisté à la cérémonie de partage de cette flamme à la Chapelle des Buis le 10 novembre puis l'a ramenée à Beure dans une lampe à pétrole.

Pour répondre à l'appel du comité de la section des anciens combattants, Mr Fabrice Arena, adjoint, a entraîné les élèves volontaires pour participer à la cérémonie du 11 novembre à Beure. C'est accompagnés de leurs parents et grands-parents qu'ils se sont rassemblés devant l'église pour former, aux côtés des porte-drapeaux et des anciens combattants, le défilé du 11 novembre et se rendre au monument aux morts du cimetière. Au commandement « Ravivage de la flamme » par le maître de cérémonie Lionel Marchand, 42 élèves du groupe scolaire de Beure ont allumé leurs lampions à la flamme et les ont déposés devant le monument aux morts pendant que Manon lisait le poème « La Flamme du souvenir ».

Après l'hommage aux morts pour la France et la minute de silence, les enfants ont entonné la Marseillaise.

Pour sa première commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 à Beure en tant que Président de la section des anciens combattants de Beure, Arguel, Larnod, Pugey, Yves Vuillame a décidé de rompre avec la tradition en donnant la parole aux jeunes plutôt que de faire un discourt. Cyprien, Juliette, Carmen, Naomie et Noémie ont lu des extraits des lettres de trois poilus pour rappeler ce qu'a été la Grande Guerre.

Philippe Chaney, Maire de Beure, a lui aussi décidé de ne pas faire de discourt pour donner encore plus d'emphase à la démarche des jeunes.

Les allocutions des années passées pour commémorer l'armistice du 11 novembre 1918 se terminaient souvent par ces mots « Plus jamais ça ». Les récents événements montrent, hélas, que sous une autre forme « ça » recommence…

[Les enfants déposent leurs lampions devant le monument aux morts]

En ce 11 novembre 2016, les enfants nous ont prouvés que tout est encore possible, que rien n'est à ce jour perdu. C'est à nous, adultes, maintenant plus que jamais, qu'incombe la difficile mission de les aider à grandir dans l'esprit des valeurs de la république. Soyons des exemples et des guides pour que demain, nos enfants soient des adultes résistant à tout ce qui menace notre pays et ses symboles.

Pour le comité
Yves Vuillame, Président

[Infos pratiques]

PROGRAMME DES FESTIVITES POUR 2017

Défini lors de la réunion du 10 novembre 2017 en présence des Associations, du comité des fêtes et de la Municipalité.

Samedi 07 Janvier : : Vœux de M. le Maire, Salle Polyvalente, à 11h00.
Dimanche 15 Janvier : Assemblée Générale du Twirling Ligue de Franche-Comté à 9h00, Salle Polyvalente .
Samedi 21 Janvier : Soirée galette du Beure Pétanque club salle polyvalente.
Mardi 24 Janvier : Assemblée Générale des Copains d'Abord, Salle Polyvalente, à 15h00.
Samedi 28 Janvier : Assemblée Générale des Anciens Combattants, Salle Polyvalente, à 15h00

.....

Samedi 04 Février : Loto du Twirling, (horaire à définir), Salle Polyvalente.
Dimanche 12 Février : Doubs Libération US44, Sortie Neige Jeep à Vernier Fontaine.
Jeudi 23 Février : A. G. du Musée Lucien ROY, à 15h30, Salle H. Bertrand .
Samedi 25 Février : Soirée de l'AS BEURE .

.....

Dimanche 05 Mars : Choucroute du Musée Lucien ROY, à 12h00, Salle Polyvalente.
Samedi 11 mars : Repas des chasseurs, à 20h00, Salle Polyvalente.
Jeudi 16 Mars : Sortie du 1er Semestre des Copains d'Abord (Repas Grenouilles !).
Samedi 18Mars : Soirée BEURE Stretch Gym, à 20h00, Salle Polyvalente.

.....

Samedi 07 avril : Réunion des anciens combattants- 17h00 salle Henry-Bertrand.
Samedi 08 Avril : Soirée des Castors Juniors Salle polyvalente.
Dimanche 9 Avril : Doubs Libération US44, Bourses aux armes à MICROPOLIS.
Samedi 15 au lundi 17 avril : Doubs Libération US44, Retropolis, Exposition de veille voiture à MICROPOLIS.
Dimanche 16 / lundi 17 avril : Fêtes de paques organisée par le comités des fêtes.
Dimanche 23 Avril : 1er tour des élections présidentielles.
Dimanche 30 Avril : Journée de la Déportation :
ARGUEL : Messe à la Chapelle, à 10h00, Cérémonie Stèle Péquignot, à 11h15.

.....

Lundi 01 Mai : Doubs Libération US44 Visite de l'entreprise Bonnefoy Merey sous Montrond.
Dimanche 7 Mai : Deuxième tour des élections présidentielles
Lundi 08 Mai : 72ème Anniversaire de la Victoire de 1945 :
PUGEY : Cérémonie au Monument aux Morts à 9h45 et Office Religieux à 10h30.
BEURE : Départ du défilé devant l'Eglise à 11h45, Cérémonie au Monument aux Morts Place J. Grappin suivie d'un vin d'honneur, Salle Polyvalente.
Ouverture du Musée de 14h00 à 18h00.
Samedi 20 Mai : Concert de la Lyre Viticole en l'Eglise St-Hippolyte, à 20h30

.....

Dimanche 04 Juin : Sortie plaine de Peu organisée par le comité des fêtes.
Lundi 05 Juin : Doubs Libération US44, entretien des véhicule à Beure
Jeudi 08 Juin : Bar « JÉ » Anniversaires 2017, à 16h00.
Hommage aux Morts d'Indochine : Cérémonie au Monument aux Morts Place J. Grappin, à 18h00, suivi d'un vin d'honneur, Salle Polyvalente
Vendredi 09 Juin : A. G. de l'Association de Chasse, à 20h00, à la Salle H. Bertrand.
Dimanche 11 juin : : 1er tour des élections Législative.
Mardi 14 juin : Dernier mardi des Copains d'Abord, à la Salle Polyvalente.
Dimanche 18 juin : Gala de Twirling à St Famille.
2ème tour des élections Législative.
Appel du Général de Gaulle, à Larnod, 11h00.
Voyage du club des copains d'abord (Périgord) du 18 au 25 juin.
Mercredi 21 juin : Assemblée Générale du Twirling 19h00, Salle Polyvalente.
Samedi 24 juin : Fête de l'école.
Dimanche 25 juin : Vide grenier du Musée Lucien ROY, Salle Polyvalente et Place J. Grappin.

[Infos pratiques]

PROGRAMME DES FESTIVITES POUR 2017

Mercredi 07 juillet : Loto du Twirling, Salle Polyvalente.
Mercredi 13 Juillet : Comité des Fêtes, Salle Polyvalente.
Et jeudi 14 Juillet : Cérémonie au Monument Place J. Grappin à 11h00, suivie du Vin d'honneur offert par la Municipalité, Salle Polyvalente.

.....

Dimanche 13 Août : Doubs Libération US44, tir au fort Benoît.
Mardi 15 Août : Journée conviviale de la Pétanque Club, à 10h00, au Stade Félix PETETIN.

.....

Mardi 05 Septembre : Reprise des activités des Copains d'Abord, à 14h00, Salle Polyvalente.
Vendredi 08 Septembre : Loto du Twirling, Salle Polyvalente.
Dimanche 10 septembre : Doubs Libération US44, sortie à Thise, Fête du poney club.
: Fête du pain organisé par le comité des fêtes.
Samedi 17 Septembre : Journées du Patrimoine.
Dimanche 18 Septembre : Musée ouvert de 14h00 à 18h00.
Dimanche 24 Septembre : VALMY : Cérémonie au Comice, à 9h30.
LARNOD :
-à 10h15 rassemblement devant la chapelle.
-à 10h30 office religieux suivi de la Cérémonie au Monument aux Morts.
Vendredi 29 septembre : Réunion du Comité des Anciens Combattants, Salle H. Bertrand, à 17h00.

.....

Jeudi 5 et vendredi 6 Octobre: Sortie du 2ème Semestre des Copains d'Abord.
Jeudi 19 octobre : Voyage des Anciens Combattants à Malte.
(du 19 octobre au 26 octobre).
Dimanche 29 Octobre : Vide dressing organisé par le comité des fêtes, salle polyvalente.

.....

Samedi 4 novembre : Assemblée Générale Doubs Libération US44à 18h00 et Repas à 20h00 salle polyvalente.
Vendredi 11 Novembre : 99ème Anniversaire de l'Armistice 1918
PUGEY : Cérémonie au Monument aux Morts, à 9h30.
BEURE :
- Messe en l'Eglise St-Hippolyte à 10h30.
- En cortège, Cérémonie au Monument aux Morts au cimetière, à 11h30.
- Repas des Anciens Combattants à la Salle Polyvalente.
- Ouverture du Musée, de 14h00 à 18h00.

Samedi 18 Novembre : TÉLÉTHON
Dimanche 19 Novembre : Salle Polyvalente
Dimanche 26 Novembre : Loto de la Pétanque Club, Salle Polyvalente.

.....

Samedi 02 Décembre : Repas du Club des Copains d'Abord, à 12h00, Salle Polyvalente.
Dimanche 03 Décembre : Concert de la Lyre Viticole en l'Eglise St-Hippolyte, à 20h30 + Salle H. Bertrand.
Bourse aux jouets organisé par le comité des Fêtes.
Lundi 05 Décembre : Hommage aux Morts pour la France AFN et Anciens Combattants, Cérémonie du Souvenir à Beure, 18h00, monument aux morts, place J. Grappin suivie d'un vin d'honneur, Salle Polyvalente.
Samedi 09 Décembre : Préparation des Colis des Anciens, Salle Polyvalente.
Dimanche 10 Décembre : Repas de Noël des Anciens, à 12h00, Salle Polyvalente.
Vendredi 15 Décembre : Marché de Noël
et Samedi 16 Décembre : Salle Polyvalente (en cas de pluie)
Mercredi 20 Décembre : Goûter de Noël du Twirling, à 14h00, Salle Polyvalente.
: A. G. de la Pétanque Club, à 19h00, Salle Polyvalente.
Samedi 24 Décembre : Arrivée du Père Noël, à 18h00, Salle Polyvalente.
Samedi 31 Décembre : Réveillon de la Saint-Sylvestre des Copains d'Abord, à 17h00, Salle Polyvalente.

[Information et numéros utiles]

Malade la nuit ou le week-end ? Vous avez toujours une réponse…

Pour une prise en charge adaptée, utilisez le bon numéro :

- 36 24 médecin de garde a Besançon SOS médecin
- 32 97 pharmacie de garde
- 39 66 médecins de garde en Franche-Comté

En cas d'urgence, faites le 15

MAISON DE SANTÉ DES MERCUREAUX - 15A, Route de Lyon - 25720 BEURE

Médecins généralistes : 03.81.57.56.50
Dr Martial Botebol, Dr Géraldine Gevrey ,Dr Vincent Griffond, Dr Cynthia Berthod

Pédicure-Podologue: 03.81.57.56.50
Mathilde Blot - Julie Clemençot

Sage-femme: 03.81.57.56.50
Adeline Jouffroy, Clémentine Deshayes

Ostéopathe: 03.81.57.56.50
Laure Lacarrère

A la même adresse :

Masseurs-kinésithérapeutes : 09.82.60.66.11
Karim Deraidji, Emmanuel Terrible, Katia Pasina, Gaël Cantenot.

Infirmières: 03.81.41.30.70
Marie-Hélène Wasner, Marie-Anne Bizard et Myriam Meftah

Chirurgien Maxillo-facial et Stomatologue : 03.81.40.03.20
Dr Philippe Bonnot

Dentiste: 03.81.52.60.02
Jean Planchon :

Ophtalmologue: 03.81.65.03.35
Dr Jérémie Sahlher:

Psychologue :06.80.32.45.93
Lydie Moutarde

Pharmacie : 03.81.52.60.68

Et aussi..

Docteur Hubert Monnet : 03.81.52.61.70
22 Rue de Besançon—25720 Beure

Galette de ménage franc-comtoise

Pour 2 galettes :

500 g de farine (si possible T45),
75 g de sucre,
2 oeufs,
60 g de beurre,
2 CS d'huile,
15 cl de lait,
1 CS d'eau de fleur d'oranger,
25 g de levure fraîche (ou 2 cc de levure sèche),
1,5 cc de sel.

Pour le Goumeau :

1 oeuf,
12,5 cl de crème,
50 g de sucre.

PRÉPARATION

Dans un saladier mettre la farine. Faire une fontaine, y casser les oeufs entiers, ajouter le sel, le sucre, le lait tiédi, le beurre ramolli, l'huile, l'eau de fleur d'oranger et la levure délayée dans un peu de lait tiède. Travailler la pâte jusqu'à ce qu'elle se détache du récipient. Saupoudrer de farine et former une boule. La pâte peut être travaillée la veille et faire sa levée au réfrigérateur.

Laisser lever. Rabattre la pâte. Couper la pâte en 2 parties égales. Abaisser la pâte à 1 cm d'épaisseur. Disposer dans deux grandes tôles à tarte (mini 26 /28 cm de diamètre).

Laisser lever une seconde fois. Quand la pâte a doublé de volume dégaser le centre délicatement jusqu'à 3 cm du bord, jusqu'à former une cuvette. Dorer les bords au lait à l'aide d'un pinceau. Piqueter le centre à plusieurs endroits afin de faciliter la répartition du goumeau.

Préparer le goumeau en mélangeant tous les ingrédients. Verser la moitié du goumeau sur chaque galette. Enfourner à 160°C pendant 45 minutes environ. Vérifier la cuisson.

Laisser refroidir dans la tôle. Servir seul ou avec une glace ou une salade de fruits.

Régalez-vous.

Bonne dégustation...

N'hésitez pas à nous confier vos recettes et astuces de cuisine, nous seront ravis de les publier

LA VIE A BEURE

NAISSANCES

Juin	06 juin	Djazz DEBELFORT	SENS (89)
	10 juin	Théo BARBIN	BESANÇON
	23 juin	Maïway KLINGER	BESANÇON
Juillet	10 juillet	Liya CAPPELIEZ	BESANÇON
		Clayton KOHLER	MOULINS (03)
	16 juillet	Dycklan BRAC	BESANÇON
	26 juillet	Slow SATORY	AVIGNON (84)
	28 juillet	Daeneïs JACQUES	BESANÇON
	29 juillet	Adel HAKKAR MUNIER	BESANÇON
Août	15 août	Esmé TOURNIER	BESANÇON
	20 août	Noé ROCAMORA	BESANÇON
	30 août	Clothilde AMOURETTE	BESANÇON
Septembre	02 septembre	Newton HOERTER	BESANÇON
	19 septembre	Menphis KREIT	THANN (68)
	22 septembre	Kawtar HERBADJI	BESANÇON
Octobre	1er octobre	Syenna DUXIN WINTERSTEIN	BESANÇON
	05 octobre	Haron TAILLARD	BESANÇON

MARIAGE

25 juin	Marc RENAUD & Vanessa FAIVRE
30 juillet	Marc THOMMERET & Émilie CUINET
10 septembre	Armand HUGUENIN & Mélanie KIBLER
30 septembre	Jean-Charles MARQUET & Marion BIAJOUX

AU REVOIR…

14 août	Lola BOUCLANS	BEURE

Toutes nos condoléances

Si vous souhaitez partager avec nous vos faire -parts, photos (…) , nous serons ravis de les publier dans le prochain numéro.

BEURE

BULLETIN MUNICIPAL
DE BEURE N°155/ Décembre 2016

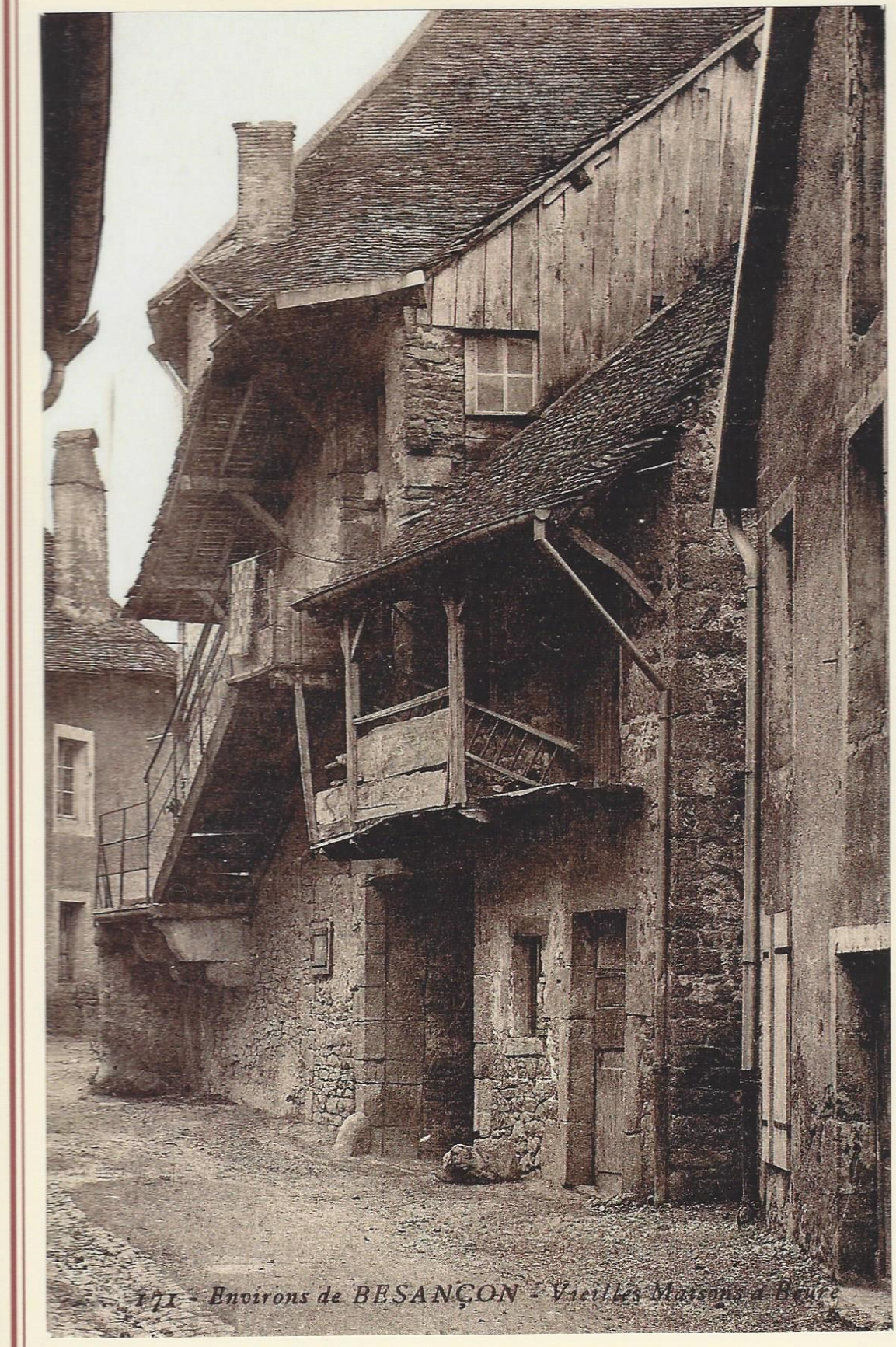

-le bulletin-